

HERMES

Édition 2022

SCÉNARIOS PERSONNALISÉS – DIMENSIONNEMENT ET DÉCOUPAGE

L'ESSENTIEL EN BREF



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundeskanzlei BK
Digitale Transformation und IKT-Lenkung DTI

Hermes[®]

Les fonctions de dimensionnement (sizing) et de découpage (tailoring) vous permettent de créer un scénario personnalisé dans HERMES. Pour accéder directement à la fonction de découpage sans passer par la fonction de dimensionnement, cliquez sur (3) Passer au découpage.

A Dimensionnement

Créer un scénario personnalisé en trois étapes

Les onglets **classique** et **agile** permettent de passer d'une approche de projet à l'autre.

Les résultats que le projet doit produire peuvent être réduits en fonction de la valeur du projet (dimensionnement). Cette opération s'effectue en trois étapes¹ :

(1) Charger un scénario

Sélectionnez dans la liste le scénario correspondant à votre projet. Choisissez si le scénario doit être chargé avec une phase d'initialisation (**Scénarios toutes les phases**) ou sans (**Scénarios sans initialisation**)².

(2) Déterminer la valeur du projet

La valeur de votre projet est déterminée par un algorithme à partir de vos réponses à huit questions. Il existe trois catégories : petit projet (small), projet moyen (medium) et grand projet (large). **LARGE** correspond à la version complète selon le manuel de référence HERMES. **MEDIUM** consiste en un ensemble réduit de tâches comprenant les documents minimaux requis. **SMALL** est la version la plus réduite, qui est optimale pour les projets simples. La gouvernance HERMES est entièrement respectée avec toutes ces versions.

Répondez aux questions **en prenant en considération les autres projets de votre organisation**. Par exemple, un projet représente un grand projet pour une organisation, alors que le même projet représente un petit projet pour une autre organisation. En cas de doute quant aux critères, consultez le manuel de projet ou renseignez-vous auprès du Project Management Office (PMO) de l'organisation concernée.

(3) Passer au découpage

Cliquez sur (3) Passer au découpage pour :

- a) **télécharger** les artefacts suivants pour votre projet personnalisé : aperçus **PDF classique** ou **PDF agile**, **Modèles** et **Plan de structure de mise en œuvre**

Le respect de la gouvernance HERMES est entièrement garanti par les « adaptations automatiques » de la fonction de dimensionnement.

- b) personnaliser davantage votre projet déjà personnalisé avec la fonction de **dé-coupage**.

Le respect de la gouvernance HERMES pourrait ne plus être garanti en raison des adaptations manuelles du découpage.

Interrompre le dimensionnement ou le découpage

Vous pouvez **sauvegarder** un projet déjà personnalisé pour le transmettre ou pour le **réutiliser ou le modifier ultérieurement**. Pour ce faire, téléchargez les adaptations apportées au projet en cliquant sur **Télécharger la session** et enregistrez le fichier JSON généré. Si

¹ **Pour les utilisateurs avancés** : Il est également possible de choisir manuellement la taille de chaque module, sans avoir préalablement choisi un scénario et répondu aux questions qui permettent de déterminer la valeur du projet. Dans le dimensionnement, une liste de tous les modules de la catégorie LARGE s'affiche. Si nécessaire, vous pouvez changer la catégorie en **M** ou **S** pour chaque module. La valeur de projet SMALL désactive par exemple l'ensemble du module Organisation, car ce module n'est généralement pas pertinent pour les projets de cette taille. En cliquant sur **M**, vous pouvez ajouter à nouveau ce module.

² Si vous ne souhaitez effectuer que la phase d'initialisation, cliquez sur « **Initialisation uniquement** ».


nécessaire, vous pouvez à tout moment importer ce fichier en cliquant sur [Charger la session](#) pour récupérer vos adaptations.

Charger un nouveau scénario






La fonction [Charger un scénario](#) permet de charger un nouveau scénario pour la fonction de découpage ou de dimensionnement. **Attention** : cette opération écrase le scénario ouvert et un éventuel dimensionnement déjà effectué. Utilisez la fonction [réinitialiser](#), pour revenir à la situation de départ (aucune modification, tous les modules sont affichés). Dans ce cas également, le scénario ouvert est écrasé.

B Découpage

Gouvernance HERMES

Si vous avez utilisé au préalable la fonction de dimensionnement, les résultats supprimés par cette fonction sont grisés. La gouvernance HERMES permet de supprimer des modules entiers. Si nécessaire, vous pouvez donc masquer des modules entiers  sans enfreindre la gouvernance HERMES. Si vous masquez ou supprimez des résultats ou des tâches entières, le respect de la gouvernance HERMES pourrait ne plus être garanti. **Par conséquent, de telles adaptations ne sont recommandées qu'aux utilisateurs avancés** qui sont pleinement conscients des conséquences.

Masquer ou supprimer des éléments

Cliquez sur l'icône  à côté de l'élément que vous souhaitez masquer ou supprimer (résultat, tâche, module). L'élément en question est alors grisé et les icônes suivantes s'affichent :  . L'icône  vous permet d'annuler l'opération (l'élément s'affiche à nouveau). L'icône corbeille  vous permet de supprimer **définitivement** l'élément du scénario.

Pour le **téléchargement des artefacts** aperçus [PDF classique](#) ou [PDF agile](#), [Modèles](#) et [Plan de structure de mise en œuvre](#), le fait que la tâche ou le résultat soit masqué ou supprimé n'a aucune conséquence. En revanche, cela a des conséquences lors de l'affectation des tâches à des modules nouvellement créés ou de l'affectation des résultats à des tâches nouvellement créées (les éléments supprimés ne peuvent plus être affectés).

Si vous masquez ou supprimez un élément présent dans plusieurs phases ou modules, cet élément sera masqué ou supprimé de toutes les phases et de tous les modules.

Modifier des éléments

Pour modifier des éléments (modules, tâches, résultats), cliquez sur le **nom de l'élément**. Vous pouvez modifier le nom ou supprimer l'élément (dans le cas des tâches et des résultats). Si vous modifiez le nom d'un élément, le nom de cet élément sera modifié dans chaque module. Si vous voulez éviter cela, créez un élément séparé avec un nom différent.


Dans le cas des tâches, vous pouvez indiquer si la tâche est une tâche décisionnelle. Elle sera alors représentée graphiquement comme telle dans l'aperçu des scénarios.

L'affectation des tâches et des résultats se fait dans les **paramètres du module**. Il suffit pour cela de cliquer sur le nom du module à modifier. Le rôle responsable est indiqué derrière la tâche et la ou les phase(s) affectée(s) derrière le résultat. En cliquant sur la tâche, vous pouvez modifier le responsable et supprimer l'affectation de la tâche au module (recommandé uniquement pour les utilisateurs avancés).

Il est également possible d'ajouter un autre résultat à la tâche. Si vous supprimez l'affectation de la tâche, les résultats affectés à la tâche seront également supprimés. En cliquant sur le résultat, vous pouvez modifier la ou les phase(s) affectée(s) et supprimer l'affectation du résultat à la tâche (recommandé uniquement pour les utilisateurs avancés).

Créer de nouveaux éléments

Pour créer un nouvel élément (module, tâche, résultat, rôle), cliquez sur la **fonction** correspondante Nouveau module, Nouvelle tâche, Nouveau résultat et Nouveau rôle. Attribuez un nom à l'élément. Pour les tâches, indiquez également s'il s'agit d'une tâche décisionnelle.

Les modules nouvellement créés apparaissent directement dans l'aperçu des scénarios, tout en bas, à la dernière ligne. En cliquant sur les flèches  vous pouvez déplacer le module nouvellement créé à la position souhaitée. En cliquant sur le nom du module, vous pouvez lui affecter des tâches et des résultats.

Revenir au dimensionnement

Si vous souhaitez annuler toutes les modifications et recommencer le dimensionnement, cliquez sur réinitialiser puis, dans le menu, sur : > **Appliquer** > **Scénario défini par l'utilisateur**.

Weiter zu übersetzen:

Les objectifs du projet sont-ils en conformité avec la stratégie de l'organisation permanente ? Avec quelles stratégies ou mesures stratégiques de l'organisation permanente ? Indiquer clairement l'objectif ou la mesure stratégique.

Le lien avec la stratégie doit être saisi pour chaque objectif du projet (ne s'applique pas aux objectifs de déroulement). La contribution à la stratégie montre quelle contribution l'objectif du projet apporte à la mise en œuvre de la stratégie (objectif stratégique ou mesure stratégique) de l'organisation permanente (plus c'est concret, mieux c'est, idéalement il s'agit d'une valeur mesurable).

N° de l'objectif du projet	Stratégie/mesure de l'organisation permanente	Contribution à la stratégie
01	Objectif stratégique SZ-DK30 Augmentation de l'efficacité dans le traitement des demandes des clients	Le temps nécessaire à l'enregistrement des demandes est divisé par deux grâce à l'élimination des interfaces manuelles.
02	Mesure stratégique SM-DK30-3 Création d'une base de données centralisée	Les coûts pour l'enregistrement d'un mandat sont réduits de 30 % grâce à la réutilisation de données déjà existantes.

*Attention : une analyse des besoins de protection doit être effectuée au préalable pour **chaque projet informatique**. L'analyse des besoins de protection doit être réalisée avant la libération de l'exécution. Ainsi, la sécurité informatique est assurée dès le début du projet. Les résultats de l'analyse des besoins de protection constituent une évaluation de la classification du projet. Ouvrir avec Microsoft Excel (Clic droit - Objet - Ouvrir).*

Sécurité de l'information et protection des données
<i>Il y a des besoins de protection accrus dès qu'un des champs de la classification est marqué en rouge dans le domaine de la confidentialité ou que plus de deux critères sont marqués en rouge dans les domaines de la disponibilité, de l'intégrité ou de la traçabilité. Si des besoins de protection accrus sont révélés, un concept de sécurité de l'information et de protection des données (concept SIPD) doit être élaboré conformément à l'art.14d OPCy.</i>

Tableau 4 : sécurité de l'information et protection des données

